

REGLEMENT FINANCIER 2025-2026

OGEC SAINTE ANNE (ANNOEULLIN)

LA COTISATION DIOCESAINE

Cette cotisation est obligatoire pour tous les enfants scolarisés dans une école catholique.

Elle permet notamment le fonctionnement des services de la direction diocésaine de Lille. Une autre partie permet d'aider à la réalisation de projets immobiliers pour les établissements catholiques.

Son montant est de 55 € pour l'année scolaire.

Votre enfant est également protégé par le contrat collectif « Assurances scolaires » souscrit par l'établissement. Découvrez maintenant les garanties dont il bénéficie :

<https://assurance-scolaire.verspieren.com/index.php/espace-parent-eleve/>

LA CONTRIBUTION FAMILIALE

EN FONCTION DES REVENUS

Engagement mensuel sur 10 mois, de septembre à juin :

Le montant est resté identique à l'année 2024-2025.

La contribution financière des familles est destinée à financer les dépenses liées au caractère propre de l'Etablissement. Elle couvre également les dépenses de pastorale.

RESSOURCES MENSUELLES**	PAR ENFANT/Mois
Jusqu'à 1400€ euros	34,00 Euros
De 1401 à 1700 Euros	43,00 Euros
de 1701 à 2500 Euros	53,00 Euros
de 2501 à 3300 Euros	61,00 Euros
de 3301 à 4500 Euros	70,00 Euros
de 4501 à 6000 Euros	76,00 Euros
Plus de 6000 Euros***	80,00 Euros

* Une réduction de 10% sur la contribution familiale sera calculée à partir de trois enfants scolarisés à l'école Sainte Anne.

** Pour calculer votre tranche, vous prenez le revenu fiscal de référence des deux parents et vous le divisez par 12. Vous devrez fournir les justificatifs nécessaires (avis d'imposition ou de situation déclarative 2025 sur les revenus 2024). Sans ceux-ci, vous serez automatiquement basculés dans la contribution la plus haute. Pour les parents séparés avec autorité parentale conjointe, l'avis de chacun des parents est obligatoire.

*** Pas besoin de justificatif.

FRAIS ANNEXES : 15€/mois

Cette somme englobe tous les frais liés à la vie de l'élève **à l'exception de quelques fournitures scolaires, de projets pédagogiques spécifiques, des manuels scolaires, des fichiers scolaires, de la piscine et d'éventuelles classes découvertes.**

FRAIS DE PISCINE

Tarif à la séance : 5 € 50 (environ) pour la piscine de Seclin (du CP au CM2). Toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée.

MANUEL SCOLAIRE : DU CP AU CM2

Les enseignants choisissent les fichiers et les manuels scolaires de votre enfant. Une association l'« ARBS » gère l'ensemble du process jusqu'à la livraison des collections aux élèves, avec une gestion du coût maîtrisée et un prix au plus juste. C'est aussi l'assurance de livres et fichiers toujours conformes aux nouveaux programmes.

Tarif :

- ❖ Les frais d'adhésion (voir sur le site de l'ARBS)
- ❖ Pour les fichiers, ils vous seront facturés au coût réel.
- ❖ Pour les manuels scolaires, il vous restera à régler une première échéance (exemple 23€ pour un total de 48€) en s'inscrivant sur leur site Internet. En fin d'année scolaire une deuxième échéance financière sera à payer seulement si le livre n'est pas rendu. Si le livre est restitué en bon état il n'y a aucun autre frais.

LA COTISATION A.P.E.L

L'A.P.E.L. est une association de parents d'élèves, régie par la loi 1901, qui représente et rassemble tous les parents d'un même établissement. L'association est elle-même membre de l'A.P.E.L. diocésaine, académique et nationale. Son rôle est de représenter, informer, accueillir et animer la vie de l'établissement de vos enfants en participant à différentes actions telles que le goûter de St Nicolas, le marché de Noël, la grille de la galette des rois, les photos et la kermesse.

Nous souhaitons qu'ensemble, parents, enseignants, personnels, nous formions une communauté éducative unie par la volonté d'aider l'enfant à développer au mieux toutes ses potentialités et à mener à bien son projet personnel. Toutes les bonnes volontés sont accueillies.

Pour information, la cotisation annuelle 2024-2025 était pour l'année de :

- 13 € par famille si l'aîné est scolarisé à l'Ecole Sainte Anne
- ou
- 1 € dans le cas où l'aîné fréquente un autre établissement catholique privé

Le bulletin d'adhésion à l'A.P.E.L. vous sera remis courant septembre.

Cette adhésion est facultative et donne droit à la revue « Famille et Education ».

Garderie quotidienne et régulière facturée au forfait

- Garderie du matin

Horaire : à partir de 7h15

Tarif : 30 Euros par mois par enfant

- Garderie du soir

Horaire : 16h30 à 18h30

Tarif : 30 Euros par mois par enfant de 16h30 à 17h30

55 Euros par mois par enfant de 16h30 à 18h30

- Garderie du matin et du soir

Tarif : 70 Euros/mois

Garderie occasionnelle

- Garderie du matin

Horaire : à partir de 7h15

Tarif : 5 Euros par enfant

- Garderie du soir

Horaire : de 16h30 à 17h30

Tarif : 5 Euros par enfant

- Garderie du matin et du soir

Horaire : de 16h30 à 18h30

Tarif : 10 Euros par enfant

-
- ✓ La garderie des élémentaires est conçue pour que votre enfant puisse faire ses devoirs du soir. Elle n'est pas assurée par un enseignant. Par conséquent, c'est une étude surveillée et non dirigée. Elle est accessible à tous les enfants du CP au CM2.

Rappel : La sortie de la garderie des élémentaires ne peut pas se faire avant 17h15 afin de ne pas perturber le travail des autres enfants. Nous comptons sur votre compréhension.



Information importante : La garderie doit fermer ses portes à 18h30. Si la personne assurant ce service doit rester après 18h30 pour un enfant dont le parent ou le proche est en retard, le coût salarial induit sera intégralement imputé à la famille de l'enfant.

LA RESTAURATION

Ce temps de pause méridienne est sous la responsabilité de la municipalité d'Annœullin.

Merci de bien vouloir effectuer les formalités administratives pour inscrire votre enfant :

<https://www.annoeullin.fr/portail-famille-0>

Les élémentaires, encadrés par du personnel mis à disposition par la ville, se rendront au restaurant scolaire municipal Georges Brassens. La facturation est faite par la municipalité. Le tarif est calculé en fonction de votre feuille d'imposition.

Quant aux maternelles, trop petits pour se déplacer, ils mangeront dans la cantine de l'école Sainte Anne, les plats qui seront livrés dans la matinée par le service de restauration. La double facturation sera établie d'une part par la mairie (prix du repas en fonction de votre QF) et d'autre part par l'école Sainte Anne (surveillance et service (2H00): 2 €30/repas).

MODE DE REGLEMENT-PRELEVEMENT BANCAIRE

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les prélèvements sont effectués chaque mois.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doivent être signalés avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte le même mois.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires occasionnés vous seront imputés.

Le mode de règlement par chèque doit rester **exceptionnel**.